

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180606-DEL_18_05_30_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 27



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PROJET DE SANTE DU TERRITOIRE : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE-BERNARD – CHERRE ET CHERREAU ET DESIGNATION DES MEMBRES QUI SIEGERONT AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

VU le rapport du Maire,

VU les statuts de l'Association Locale des Professionnels du Val d'Huisne (A.L.P.S) ayant pour objet de regrouper des professionnels de santé du territoire et permettre à sa population un accès aux soins primaires en facilitant le parcours de soins des patients,

VU la demande formulée par l'Agence Régionale de Santé quant à l'obligation de créer un projet de santé de territoire,

VU le projet de convention de groupement de commande entre les communes de la Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau dans le but d'accompagner juridiquement et financièrement l'Association Locale des Professionnels du Val d'Huisne (A.L.P.S),

CONSIDERANT que conformément à l'article 5 de la convention, 5 membres seront désignés au sein du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Mixte Paritaire,

CONSIDERANT qu'afin de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Association, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € pourrait lui être octroyée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres votants (27 Pour – 1 Abstention – 0 Contre),

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention de groupement de commande entre les communes de la Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau conformément à l'article 1 du projet de convention annexé à la présente délibération,
- Désigne les membres suivants pour siéger au sein de la Commission Mixte Paritaire :
 - Didier REVEAU
 - Jean THOREAU
 - Philippe GALLAND
 - Camille MORIN-BURRE
 - Bénédicte MARCHAIS
- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association Locale des Professionnels de Santé du Val d'Huisne,
- Prend acte que conformément à l'article 3 de la convention, la commune de Cherré est désignée coordonnateur du présent groupement.

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU